



COMMUNIQUE DE PRESSE Pour diffusion libre et immédiate

Rolle, le 15 mars 2023

Les habitant-es d'Aubonne, de Pizy et de Montherod ont reçu dernièrement un flyer dans leur boîte aux lettres les invitant à s'opposer au projet du futur abattoir d'Aubonne (CARRE). Pour rappel, celui-ci s'inscrit dans une démarche globale sous l'égide du Projet de Développement Régional Agricole (PDRA).

Cet appel à opposition met en avant huit points d'attention. Le comité de la Coopérative de l'abattoir régional de Rolle et environs (CARRE) souhaite répondre ici sous forme de communiqué de presse.

Les craintes d'engorgement de la circulation sont infondées. En effet, la circulation des véhicules transportant les animaux ne se fera qu'entre 5 et 7 heures du matin deux jours par semaine seulement, soit les lundis (40 porcins) et mardis (20 bovins et 20 ovins). La viande sera reprise dans l'après-midi. Ce trafic se fera ainsi en dehors des pics de circulation. De plus, l'abattoir du Carre n'est pas dimensionné pour de gros camions, mais uniquement pour des véhicules de transport privé.

Au chapitre des nuisances sonores, olfactives et sanitaires, tout a été mis en place pour que les animaux soient immédiatement réceptionnés à l'intérieur du bâtiment et abattus dès leur arrivée. Sur ce point, il est bon de rappeler que l'abattoir est étanche et que toute activité se passe à l'intérieur. Ces deux éléments font que toutes nuisances sonores ou olfactives seront évitées. Quant aux craintes sanitaires, aucun animal malade ne peut être abattu selon les normes sanitaires, et les déchets seront entreposés dans des chambres froides dédiées, avant d'être pris en charge par une entreprise spécialisée pour l'incinération.

D'un point de vue environnemental, les craintes exposées sont très largement exagérées. La législation en place, sévère et respectée à la lettre dans ce projet, est en soi une garantie. Tout a été fait pour préserver l'environnement.



Le document reçu invoque des coûts de démantèlement dans 60 ans à charge de nos enfants et petits-enfants. C'est erroné. Le bâtiment est la propriété de la coopérative. Il lui incombe donc la responsabilité de l'entretien du bâtiment et de son démantèlement. Ce dernier ne coûtera pas un centime aux futures générations.

Se pose, semble-t-il, la question de l'utilité d'une telle construction. C'est méconnaître la situation. Il reste quelques abattoirs dans le Canton de Vaud. Toutefois, l'abattoir de référence, soit le plus moderne et aux normes se trouve à Estavayer ou encore à Langnau. Serait-ce, d'un point de vue éthique, acceptable d'imposer pareilles distances de transport aux animaux? De plus, le Carre constitue en une relocalisation et non en la construction d'un abattoir supplémentaire. On profite par ailleurs de ce déménagement pour se doter d'installations modernes, répondant aux normes sanitaires.

Le principe du droit de superficie est invoqué. Celui-ci ne concerne que le terrain, le bâtiment étant propriété de la coopérative, comme précisé plus haut.

Nous restons convaincus que ce petit abattoir moderne offrira, comme le demande chaque jour un peu plus notre population, une garantie de qualité et de provenance de la viande tout en favorisant l'économie locale. Nous aimerions conclure en rappelant que le plan d'affectation en Chetry a été accepté par le Conseil communal d'Aubonne le 31 mai 2017 et que cette décision n'a fait l'objet d'aucune discussion ni de recours.

Renseignements :

Monsieur Nicolas Bolay

Président CARRE

1272 Genolier

nicobolay@hotmail.com

www.abattoir-lacote.ch

Annexe : Dossier de presse